

Premier cas d'alimentation forcée d'un prisonnier en Israël, depuis la nouvelle loi votée en Israël

Description

Paris, 7 août 2015, Agence Media Palestine

Jamil Hatib l'avocat d'un prisonnier palestinien vient d'informer plusieurs médias arabes que le service des prisons israéliens IPS déposera demain 8 août au tribunal, la première demande d'alimentation forcée d'un prisonnier palestinien gravissant de la faim selon la procédure prévue par la loi sur l'alimentation forcée votée à la Knesset le 30 juillet dernier. Si l'autorisation est donnée son client Muhamad Allam qui vient d'être transféré après 52 jours de grève de la faim à l'hôpital de Ramle sera immédiatement alimenté de force.

Arrêté à Naplouse en novembre 2014 et maintenu en détention administrative depuis, Mahamad Allam avocat de 30 ans, a commencé il y a 52 jours une grève de la faim contre cette détention sans inculpation ni jugement renouvelable de 6 mois en 6 mois. Détenu d'abord dans la prison de Beer sheba dans le Néguev, il a ensuite été déplacé à Nafha puis dès le début de sa grève il a toujours dans le Néguev.

L'alimentation forcée est définie comme étant un acte de torture par l'Association Médicale Mondiale. Elle est condamnée par les Nations unies et par le Comité International de la Croix Rouge. L'Association Médicale d'Israël, opposée à cette pratique considérée comme de la torture et médicalement très risquée a appelé les médecins israéliens à ne pas respecter la loi.

Dans les années 70 et 80 les services de prison israéliens IPS avaient essayé d'utiliser l'alimentation forcée de prisonniers pour arrêter leur grève, avec pour conséquence la mort de 3 prisonniers :

Abd Al- Qader Abu Al-Fahem (11/05/1970), Rasem Halawi (07/20/1980) de Jabaliya, and Ali Al-Jaafari (07/24/1980) de Naplouse.

Une grève de la faim collective de prisonniers palestiniens devrait commencer dans les jours qui viennent sur leurs conditions de détention.

date créée
2015/08/08